



L'ALOUETTE



Bulletin d'Informations Communales n° 51

Juin 2014

Sommaire

Mot du maire	p. 3
Vie municipale	p. 4
Social – Santé	p.32
Environnement	p.34
Enfance et Jeunesse	p.38
Vie associative	p.43

Mémento mairie

Horaires d'ouverture

Mardi – Jeudi – Vendredi - Samedi
de 8 h 45 à 12 h 00

Tél. : 02 99 08 78 69

mail : mairie.st-ganton@wanadoo.fr

La nouvelle commission Information et Communication sort son premier numéro de l'Alouette.

Elle remercie les non-élus qui ont participé à l'élaboration des numéros précédents.

La commission recrute ! Nous serions ravis d'accueillir de nouvelles personnes.

N'hésitez pas à vous faire connaître.

La commission Information - Communication

Fabienne COTTAIS
Stéphanie HERVE
Gilles BELLEIL
Philippe LOUET
Gérard LAIGLE

Mot du Maire



Voilà trois mois que la nouvelle équipe municipale est en place. Elle a trouvé ses repères et est au travail.

Le dossier de l'extension de l'école communale est bien avancé puisque le choix des entreprises est fait et les travaux devraient commencer à partir du 15 juillet.

La réforme des rythmes scolaires sera appliquée à la rentrée prochaine. La majorité des activités périscolaires sera effectuée par les associations : musique, lecture, tricot, travail sur bois... Je remercie très sincèrement tous ces bénévoles ainsi que le corps enseignant et le personnel communal pour leur contribution.

Suite à plusieurs vols à l'épi-service, notre gérante, Aurélie Toupin, a décidé de cesser son activité. C'est Monsieur Antoine Berthier qui lui succédera.

Quant au café restaurant, nous avons dû résilier le bail de Monsieur Bruno Martin. C'est Madame Patricia Beaujais qui sera la nouvelle gérante. Nous souhaitons la bienvenue à nos deux commerçants ainsi qu'une bonne réussite.

Nous avons la chance d'avoir une couturière, Amandine Baudu, qui souhaite continuer à exercer son activité à Saint-Ganton. Nous allons donc lui mettre à disposition un atelier de 18 m² dans le local de l'épi-service. Nous lui exprimons tous nos souhaits de réussite.

Depuis le 1^{er} janvier, nous sommes rattaché à la CCPR –Communauté de Communes du Pays de Redon- Nous nous retrouvons avec la commune de Saint-Gorgon, les deux plus petites communes de la Communauté.

La mise en service de l'assainissement de Beaucel a été retardée par l'alimentation électrique du poste de refoulement. La réception des travaux est prévue fin juillet. Les raccordements au réseau vont pouvoir se faire à partir de septembre.

L'été étant là, je vous souhaite bonnes vacances.

Votre Maire

Bernard GEFFLOT

Vie Municipale

Etat Civil :

Naissances

Redon

le 27 décembre 2013

Angéline COTTAIS

Domiciliée « La Touraudais »



Rennes

Le 16 février 2014

Louise TAUPIN LE PRISÉ

Domiciliée « La Manchonnais »

Rennes

le 28 février 2014

Djoulyanne RYCHTER

Domiciliée « La Vionnais »

Saint-Herblain

Le 22 mars 2014

Lizzie RUBLON

Domiciliée « La Roche »

Rennes

le 27 mars 2014

Indila LACROIX ROZE

Domiciliée « Beaucel »

Décès

le 19 janvier 2014

Chantal LEROUX

Domiciliée « Beaucel »



le 6 février 2014

Marie Rose MASSIOT née PATY

Domiciliée « Gominé »

Vendredi 1er août 2014 :

En accord avec l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine et le diocèse de Rennes, le tocsin sonnera dans toutes les églises et chapelles du département le vendredi 1er août à 14h pour commémorer la Mobilisation Générale qui fut signée le 1er août 1914 à Paris.

Permanences :

L'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale a lieu en mairie le 2ème vendredi de chaque mois sur rendez-vous.

Député

La permanence du député, ou de son assistant, se tient le 3ème vendredi de chaque mois de 9h30 à 12h, à la mairie de Pipriac, sur rendez-vous.

Conseiller Général

Mr PICHOT Franck, Conseiller Général, tient une permanence les samedis matins de 10h à 11h dans les mairies. Le planning est consultable en mairie.

Vie Municipale

Permis de construire accordés :

Demandeur	Lieu du chantier	Nature	Accord du
EARL GUERIF	Gominé	Stabulation Bloc Traite Fosse + Fumière	24 Juin 2014

Déclarations Préalables accordées :

Demandeur	Lieu du chantier	Nature	Accord du
Guérif Sylvain	Gominé	Réhabilitation Maison habitation	26 février 2014
Bourel Marie-Paule	La Roche	Réfection de toit	6 février 2014
Daniel Claude	La Vionnais	Isolation extérieure	25 avril 2014

Les artisans et commerçants à Saint-Ganton :

Qui	Quoi	Coordonnées
KERBORIOU Jonathan	Couverture	La Touraudais Tél : 02 99 08 62 78
DEBARRE Alain	Serrurerie Métallerie	La Roche Tél : 02 99 08 63 46
BOULAIS Hélène	Galettes artisanales	Belle Perche Tél : 06 99 95 27 11
Entreprise BODIGUEL-GAUVIN	Menuiserie Charpente	La Belle Alouette Tél : 02 99 08 71 90
BAUDU Amandine	Couture	La Roche – sur la Cohue Tél : 06 45 41 96 32
BERTHIER Antoine	Epicerie Tabac Dépôt de pain	Le Bourg Tél : 02 99 08 64 96
BEAUJAIS Patricia	Restaurant Bar	Le Bourg Tél : 02 99 08 65 07

Vie Municipale

Démarches administratives en mairie:

Pour	Où	Comment
Obtenir une carte nationale d'identité (CNI)	Mairie du domicile	- 2 photos couleur 35*45 Norme ISO/IEC 19794-5:2005 - copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois - facture EDF-GDF ou téléphone de moins de 3 mois - Ancienne CNI <u>Pour les mineurs</u> : idem + pièce d'identité des parents + livret de famille (en cas de divorce, le jugement). Présence obligatoire du mineur.
Obtenir une autorisation de sortie du territoire pour enfants mineurs	Mairie du domicile avec autorisation des deux parents, mariés ou non	Délivrance gratuite au parent responsable sur présentation du livret de famille, le la CNI de l'enfant ainsi que la CNI du parent présent, du justificatif de domicile et en cas de divorce, le jugement – délai : 48h. L'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs dure le temps du séjour.
S'inscrire sur la liste électorale	Mairie du domicile	Avant le 31 décembre, sur présentation d'une pièce d'identité française et d'un justificatif de domicile
Se marier	Mairie du domicile	Constituer un dossier à déposer 2 mois avant le mariage, par les deux futurs mariés

A 16 ans, je me fais recenser :

Le recensement est le premier acte autonome du futur citoyen.

Il est **obligatoire** pour tous les jeunes français, **garçons ou filles**, qui doivent se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile **dans les trois mois qui suivent leur 16 ans**, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Une attestation de recensement lui sera remis, celle-ci est **indispensable pour toute inscription au baccalauréat ou au permis de conduire**.

Aucun duplicata ne sera délivré.

Le jeune sera ensuite convoqué par l'administration pour effectuer sa journée Défense et Citoyenneté(JDC).

Le recensement permet également l'inscription automatique sur les listes électorales.

Vie Municipale

Vous trouverez ci-dessous une affiche destinée à vous informer sur le suivi en ligne de la fabrication de votre permis de conduire et sur la possibilité, après inscription sur le site de l'ANTS (permisdeconduire.ants.gouv.fr), d'être alerté par SMS ou mél de sa disponibilité.

A l'approche de la période estivale, il est important de vous prévenir qu'en cas d'envoi du permis de conduire à votre domicile, vous ne disposez que d'un délai de 15 jours pour le récupérer à La Poste (vous pouvez donc prévoir une procuration).

Passé ce délai, le permis sera renvoyé pour être détruit.

OÙ EN EST VOTRE PERMIS DE CONDUIRE ?

Suivez les différentes étapes en temps
réel de la fabrication de votre permis
de conduire sur le site de l'Agence
nationale des titres sécurisés (ANTS)

permisdeconduire.ants.gouv.fr



Vous pouvez être alerté de la disponibilité de votre
permis par mél ou par sms



permisdeconduire.ants.gouv.fr

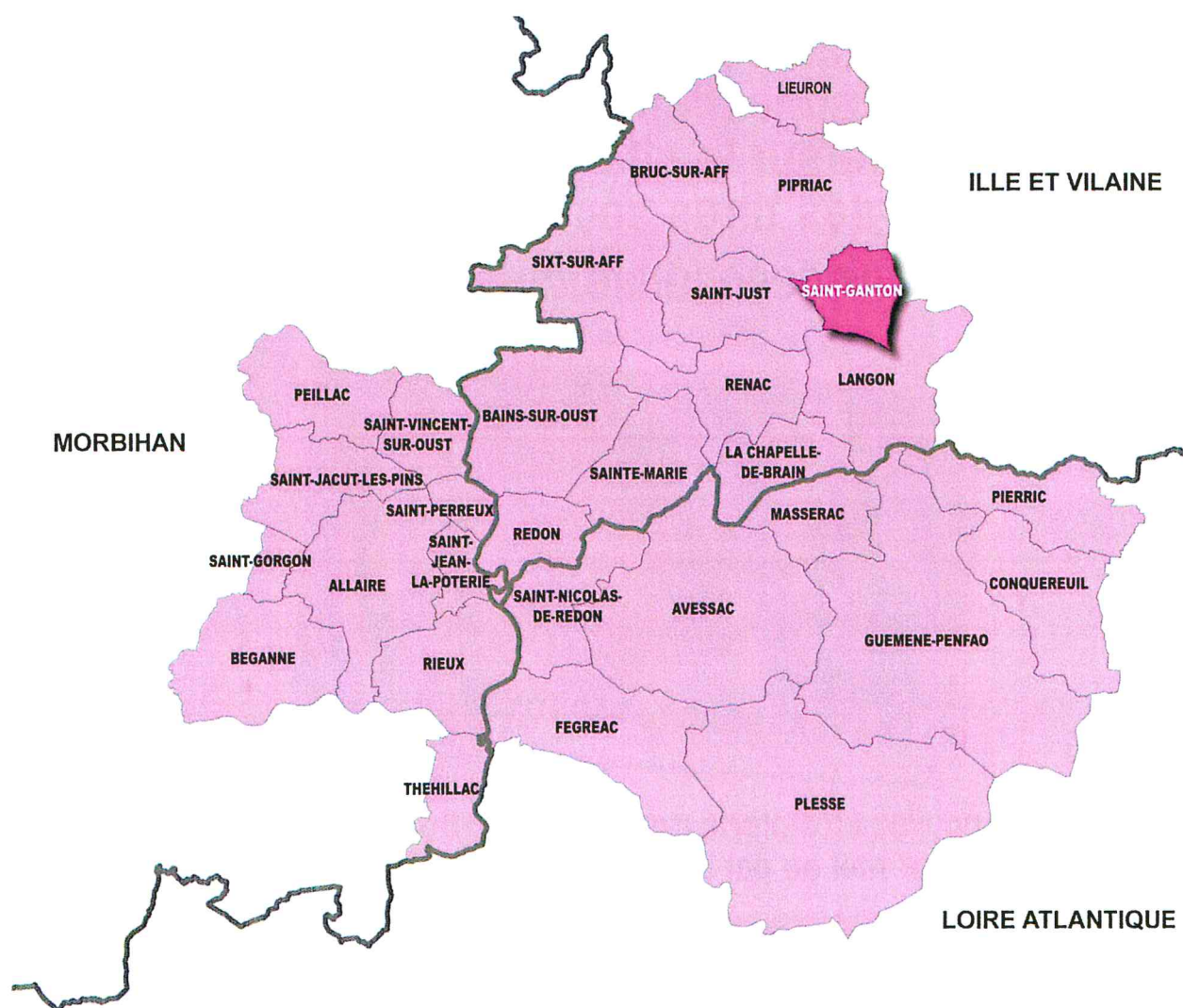


Vie Municipale

Saint-Ganton dans la communauté de communes de Redon

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune de Saint-Ganton a intégré la communauté de communes de Redon, après la dissolution de Pipriac Communauté.

La Communauté de Communes du Pays de Redon a été créée le 27 avril 1996 et compte au 1^{er} janvier 2014, 30 communes pour près de 66 800 habitants. Aux confins de deux régions (Bretagne, Pays de la Loire) et de trois départements (Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire Atlantique). Elle est à ce jour l'une des seules collectivités en France à s'étendre sur deux régions et trois départements.



Vie Municipale

Des compétences variées et complémentaires

La CCPR assure de nombreux services à la population et aux entreprises et impulse des projets de développement et d'aménagement du territoire. Avec deux grands champs d'action - le développement économique du territoire et les services à la population - elle gère au quotidien une douzaine de compétences :

- Développement économique
- Ports de plaisance et de commerce
- Environnement
- Plans d'eaux, rivières et milieux aquatiques
- Petite enfance
- Culture : théâtre, médiathèque, conservatoire à rayonnement intercommunal
- Piscines
- Activités de plein air et de pleine nature
- Tourisme
- Voirie et aménagement de l'espace
- Bâtiment et Patrimoine
- Accueil des gens du voyage et habitat social

Valoriser les richesses du territoire

Véritable carrefour de voies navigables, la CCPR a également développé un tourisme fluvial, desservi par le Canal de Nantes à Brest. Le territoire dispose d'un remarquable patrimoine naturel avec notamment le site classé de la Basse Vallée de l'Oust, aux confins des communes de Bains-sur-Oust, de Peillac et de Saint-Vincent-sur-Oust. Avec la prise de compétence « Activités de plein air et de pleine nature », la CCPR souhaite devenir une place incontournable du développement des activités sportives de plein air et de pleine nature, en mettant en œuvre et en soutenant des actions exemplaires dans ce domaine.

Renforcer les services à la population

Cette volonté de développement touristique et de loisirs s'inscrit dans sa démarche globale de renforcement des services à la population, dans les domaines de la petite enfance, du sport ou encore de la culture.

Vie Municipale

Soutenir le développement économique

Aujourd'hui en plein développement, la CCPR est une collectivité qui s'ouvre de plus en plus vers l'extérieur. Elle s'est attachée depuis sa création à soutenir le développement économique sur son territoire, en s'investissant dans la création, l'aménagement, l'entretien, la gestion et la promotion de ses zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales. Dans un bassin de vie de plus de 66 800 habitants, la CCPR accueille aujourd'hui 1200 entreprises de plus de un salarié, générant plus de 11200 emplois, dans l'électronique et l'automobile notamment.

La participation des élus de Saint-Ganton dans les commissions de la CCPR

Les membres représentants de la commune de Saint-Ganton dans les commissions de la CCPR sont :

- Commission environnement : Bernard Gefflot
- Commission aménagement du territoire : Philippe Louet
- Commission mutualisation : Philippe Louet
- Commission petite enfance / santé : Fabienne Cottais
- Commission tourisme : Gilles Belleil
- Commission plans d'eaux, rivières : Gilles Belleil
- Commission insertion : Gilles Belleil
- Commission culture : Pierre Tiger

Réunions du conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 21 Janvier 2014

Présents, Mrs Bernard GEFFLOT, René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mme Patricia BOULAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mme Fabienne COTTIAS, Mr Michel DUCLOYER, Mr Yves LE BON de LAPOINTE, Mme Carole LEROUX, Mr Gérard PROVOST.

Secrétaire : Mr Gérard PROVOST

Ordre du Jour

- 1 – *Dossier DETR pour extension Ecole,*
- 2 – *Permis de construire Extension Ecole,*
- 3 – *Remboursements Assurances suite orages,*
- 4 – *Préparation du Budget Primitif 2014,*
- 5 – *Planning Elections Municipales,*
- 6 – *Questions diverses.*

1 - DETR Extension Ecole – Budget Prévisionnel

Les élus sont informés que l'extension de l'école communale est susceptible d'être éligible à la D.E.T.R. –Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux- au titre de l'année 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) Approuve le projet d'extension de l'école communale, nécessaire au bon fonctionnement de celle-ci, en raison de l'ouverture de la quatrième classe, dû à l'augmentation de l'effectif des élèves,
- 2°) Adopte le plan de financement joint,
- 3°) Sollicite une subvention spécifique au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR pour l'exercice 2014.

2 - Renouvellement adhésion à l'association BRUDED – Exercice 2014

L'adhésion à l'association BRUDED - Bretagne Rurale et DEveloppement Durable- est renouvelée pour l'année 2014 pour un montant de 0,25 € par habitant, à savoir 106,25 €.

Mr Gilles Belleil a été désigné comme représentant titulaire, et Mr René BOUREL comme représentant suppléant,

3 - Remboursement des assurances concernant les deux orages des 19 juillet 2013 et du 3 octobre 2013

En compensation des dégâts occasionnés par les orages des 19 juillet 2013 et 3 Octobre 2013, deux dossiers, un pour chaque orage, ont été constitués auprès de notre assurance afin de récupérer une indemnité compensatrice financière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter et d'encaisser le chèque de 2 227,65 € correspondant au sinistre du 19 juillet 2013,
- Décide d'accepter et d'encaisser le chèque de 1 541,57 € correspondant au sinistre du 3 octobre 2013,

Réunions du conseil municipal (suite)

4 - Achat d'une Cellule de Refroidissement rapide pour le restaurant « La Crémaillère »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour se conformer à la dernière réglementation concernant la restauration des élèves d'une école, le restaurant « la Crémaillère » doit s'équiper d'une cellule de refroidissement rapide.

Après étude de plusieurs propositions sur catalogue en association avec le gérant du restaurant, il propose de retenir la société FroidDaniel de Ste Marie de Redon comme fournisseur.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir une cellule de refroidissement à la société FroisDaniel de Sainte Marie de Redon pour la somme HT de 1 830 € et 2 196 € TTC.

5 – Avenant n°1 à la convention de Restauration avec le gérant actuel du restaurant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention de restauration passée entre la commune et le gérant du restaurant qui élabore les repas des élèves de l'école communale. Dans celle-ci, certains points sont à préciser.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'ajouter un article 10 : Absence du gérant comme suit :

En cas d'absence du gérant (arrêt maladie, accident ou autres...), le gérant devra remettre les clés, sans aucun délai, pour l'accès aux cuisines afin que la commune puisse mettre en place un CDD afin d'assurer la continuité des repas de la cantine.

6 - Demande Permis de Construire Extension Ecole communale

Monsieur le Maire est autorisé à déposer un permis de construire concernant l'extension de l'école communale et à lancer la consultation auprès des entreprises dès que possible.

7 – Questions diverses

☞ Enquête Publique

Suite à la délibération du 19 décembre 2013 émettant l'avis des élus sur l'extension d'une porcherie à Fontenio en Pipriac, il est fait remarquer qu'un oubli a été fait au lieu-dit « Belle Perche » où se situe une surface déraisonnable d'épandage pour être prise en compte.

☞ Cahier des charges du Lotissement de « La Belle Alouette »

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Maître Pinson Yann quant au cahier des charges du lotissement de « La Belle Alouette », qui demande l'annulation de ce cahier des charges.

Le conseil municipal émet l'hypothèse d'annuler ce cahier des charges partiellement, si possible.

Une éventuelle délibération sera ultérieurement prise suivant la suite de ce dossier.

☞ Préparation du Budget Primitif 2014

Les grandes lignes du budget primitif 2014 sont débattues. Il est à prévoir en investissement l'achat d'un photocopieur aux nouvelles normes PES nécessaires au secrétariat de la mairie et un souffleur.

☞ Brioches de l'Amitié

L'opération « Brioches de l'Amitié » est renouvelée en 2014.

☞ Planning des élections municipales

Le planning des permanences pour tenir les bureaux de vote pour les élections municipales des 23 et 30 mars prochain a été élaboré.

Réunions du conseil municipal (suite)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 26 février 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr René BOUREL, Adjoint au Maire.

Date de convocation : le 20 Février 2014

Présents : René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mme Patricia BOULAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mme Fabienne COTTIAS, Mr Michel DUCLOYER, Mr Yves LE BON de LAPOINTE, Mr Gérard PROVOST.

Absents Excusés : Mrs Bernard GEFFLOT, Mme Carole LEROUX

Secrétaire : Mr Gilles BELLEIL

Ordre du Jour

- 1 – Achat Terrain pour Extension Ecole,*
- 2 – Prêt Extension Ecole,*
- 3 – Subvention pour un séjour des élèves de l'Ecole communale,*
- 4 - Demandes de paiements aux communes extérieures pour leurs élèves résidents,*
- 5 - Questions diverses.*

1 – Achat Terrain pour Extension Ecole

Monsieur BOUREL, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal le projet d'agrandissement de l'école communale, ce qui implique de faire l'acquisition d'une partie du terrain cadastré ZI 219, à raison de 10 mètres carrés, appartenant à Mr et Mme Perrée Fabrice domiciliés « La Roche » en Saint-Ganton, pour le montant d'un euro symbolique, en accord avec les propriétaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à acheter, via Maître Pinson sis à Pipriac, une partie du terrain cadastré section ZI n°219 correspondant à une surface de 10 m2, situé au lieu-dit « La Roche », appartenant à Mr et Mme Perrée Fabrice « La Roche » 35550 Saint-Ganton, au prix de 1 € au total.

2 – Devis bornage pour achat terrain pour extension école communale

Monsieur BOUREL, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal le projet d'agrandissement de l'école communale, ce qui implique de faire l'acquisition d'une partie du terrain cadastré ZI 219, à raison de 10 mètres carrés, et donc de faire appel à une société pour effectuer le bornage.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la société BTGE sise à Allaire 56350, d'un montant de 416,67 € HT, à savoir 500,00 € TTC, pour effectuer le bornage d'une partie du terrain cadastré ZI n°219 de 10 mètres carrés, que la commune doit acquérir à Mr et Mme Perrée Fabrice « La Roche » en Saint-Ganton,

Réunions du conseil municipal (suite)

3 – Achat terrain pour agrandissement cimetière

Monsieur BOUREL, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune doit faire l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section ZI n° 201, jouxtant le cimetière, afin d'agrandir celui-ci. Le terrain appartient à Mme DE DAMPIERRE sise à Neuilly-Sur-Seine en tant qu'usufruitière et Mme PANHARD Yolande sise à Paris, en tant que nu-propiétaire.

La négociation se fait avec Mr REILLE Gaël agissant en tant que mandataire des personnes précitées.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à acheter, via Maître Caroff sis à Redon, une partie du terrain cadastré section ZI n°201 correspondant à une surface de 1742 m², situé au lieu-dit « Le Bourg », appartenant à Mme De Dampierre, usufruitière, et Mme Panhard Yolande, nu-propiétaire, au prix de 1,84 € le mètre carré tout compris, à savoir l'indemnité au fermier incluse.

4 – Prêt pour Extension Ecole communale

Mr Bourel, 1^{er} Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que le financement de l'extension de l'école communale implique une demande de prêt.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 120 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Durée de la phase de mobilisation : 12 mois maximum
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances Trimestrielle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : constant
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 70 €

5 – Subvention pour un séjour des élèves de Saint-Ganton à l'école communale

Mr Bourel, 1^{er} Adjoint au Maire, donne lecture d'un courrier de Mme Hervy, directrice de l'école communale de Saint-Ganton, sollicitant une subvention pour le séjour des CM1 et CM2.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement de 48,30 € par 9 élèves résidents à Saint-Ganton, à savoir 434,70 €, pour aider à financer le séjour.

6 - Participation des communes de résidence des élèves au fonctionnement de l'école communale

Monsieur BOUREL, 1^{er} Adjoint au Maire, fait part au conseil municipal du nombre des élèves présents à l'école communale, par commune de résidence de ces derniers.

Les communes de résidence des élèves qui ne disposent pas d'une école publique ont l'obligation de participer au coût de fonctionnement de l'école publique de Saint-Ganton et celles qui disposent d'une école publique peuvent également y participer.

Pour ce faire, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

➤ de demander aux communes de résidence des élèves présents à l'école publique de Saint-Ganton une participation par élève au coût de fonctionnement de l'école publique,

➤ d'appliquer le coût moyen départemental pour un élève du secteur public applicable à la rentrée scolaire 2013, fixé par circulaire préfectorale n° DCL/2 du 13 juin 2013, à savoir 360 € par élève en élémentaire et 1 087 € par élève en maternelle,

Réunions du conseil municipal (suite)

7 – Accroissement temporaire d'activité école communale

Le contrat de Mme Massiot Isabelle est renouvelé pour 4 mois.

8 – Questions diverses

☞ Point à Temps

Pour le PATA 2014, l'assemblée décide de ne pas renouveler son adhésion à la mutualisation du service et reprendre le dossier à sa charge.

☞ Brioches de l'Amitié

L'opération « Les brioches de l'Amitié » est reportée en 2015 en raison des échéances municipales.

☞ Préparation du Budget Primitif 2014

Il est à ajouter une première opération « Illuminations de Noël » du fait que les ampoules actuelles ne se font plus. Les élus devront mener une réflexion sur le changement de toutes les ampoules ou sur l'achat de guirlandes nouvelles, en fonction des tarifs.

La deuxième opération est l'achat d'un souffleur pour le service technique.

☞ Troc Végétal 2014

La date du 20 avril 2014 de 10 h à 13 h est rappelée pour le Troc Végétal, en parallèle de la Chasse aux Œufs.

Réunions du conseil municipal (suite)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 8 mars 2014

Présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mr Gilles BELLEIL, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Michel DUCLOYER, Mme Carole LEROUX, Mr Yves LE BON de LAPOINTE, Mr Gérard PROVOST

Absentes Excusées : Mme Patricia BOULAIS, Mme Jacqueline BOULAIS

Secrétaire : Mr Michel DUCLOYER

Mme Jacqueline BOULAIS donne procuration à Mr René BOUREL

Ordre du Jour

- 1- *Présentation et Vote du Compte Administratif 2013 et du Compte de Gestion correspondant,*
- 2- *Fixation des taux des trois taxes de contributions directes,*
- 3 - *Affectation du résultat,*
- 4- *Présentation et Vote du Budget Primitif 2014,*
- 5 – *Prêt Extension Ecole*
- 6 - *Questions diverses.*

1 – Présentation et vote du Compte Administratif 2013 et du Compte de Gestion correspondant

Mr le Maire donne lecture du Compte Administratif 2013 de la commune, qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	316 164,91 €
Recettes	413 889,61 €
Excédent de fonctionnement	97 724,70 €
Section d'Investissement	
Dépenses	531 842,73 €
Recettes	558 188,81 €
Excédent d'investissement	26 346,08 €
Excédent global de clôture	124 070,78 €

Mr GEFFLOT, Maire, sort de séance lors du vote du CA.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2013 de la commune ainsi présenté, ainsi que le Compte de Gestion correspondant.

2 – Fixation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales en 2014

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2014 les taux d'imposition suivants :

Réunions du conseil municipal (suite)

ANNEE 2012	ANNEE 2013 (pour mémoire)	ANNEE 2014 (pour mémoire)	
* Taxe d'habitation	12,22 %	12,22 %	13,72 %
* Foncier bâti	8,61 %	8,61 %	8,61 %
* Foncier non bâti	26,25 %	26,25 %	26,25 %

3 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 du budget général de la commune

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation 2013 s'élevant à 97 724,70 € de la manière suivante :

- 45 724,70 € compte 110 en financement des charges d'exploitation.
- 52 000,00 € compte 1068 en financement des charges d'investissement.

4 – Présentation et vote du Budget Primitif 2014

Mr Combeaud, Receveur Municipal, procède à la présentation du Budget Primitif 2014, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 383 849,70 €

Section d'investissement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 295 326,08 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2014 ainsi énoncé au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'Investissement.

5 – Prêt Extension Ecole

Les conseillers municipaux sont informés que le prêt pour l'extension de l'école communale est accepté.

6 – Questions diverses

☞ Cessation d'activité

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de Mme Toupin Aurélie, gérante du commerce « Epi service » qui informe les élus qu'elle cessera son activité le 30 juin 2014.

☞ Elections municipales

Les élus sont informés qu'un nouveau décret en date de ce jour stipule qu'il n'est plus obligatoire, pour les électeurs d'une commune de moins de 1 000 habitants, de présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter aux élections municipales.

☞ Pata

Mr René Bourel, adjoint à la voirie, fait le point sur les différents devis demandés pour effectuer le Point A Temps Automatique 2014. Les élus émettent un avis favorable sur le choix de l'entreprise Lemée, sise à Saint-Dolay pour la somme de 19 008,00 € TTC.

☞ Convention avec l'association « De l'assiette aux champs »

Une réflexion avec l'association « De l'assiette aux champs » est en cours.

☞ Cimetière

Concernant l'agrandissement du cimetière, Mr René Bourel, 1^{er} adjoint, préconise de pré-creuser chaque emplacement des tombes, avant remblayage.

Réunions du conseil municipal (suite)

PROCES-VERBAL ELECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS (Conseil municipal du 28 mars 2014 à 20h)

La séance est ouverte, je vais procéder à l'appel nominal :

GEFFLOT Bernard
BELLEIL Gilles
BOULAIS Patricia
COTTAIS Fabienne
DENIS Daniel
HERVÉ Stéphanie
LAIGLE Gérard
LOUET Philippe
PROVOST Gérard
THEPAUT Laëtitia
TIGER Pierre

Toutes les personnes nommées ci-dessus ont répondu « présent(e) ».

Voici la lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections :

1^{er} tour :

GEFFLOT Bernard	196
BELLEIL Gilles	171
BOULAIS Patricia	179
COTTAIS Fabienne	198
DENIS Daniel	163
HERVÉ Stéphanie	200
LAIGLE Gérard	185
LOUET Philippe	163
PROVOST Gérard	190
THEPAUT Laëtitia	161
TIGER Pierre	117

Je déclare GEFFLOT Bernard, BELLEIL Gilles, BOULAIS Patricia, COTTAIS Fabienne, DENIS Daniel, HERVÉ Stéphanie, LAIGLE Gérard, LOUET Philippe, PROVOST Gérard, THEPAUT Laëtitia, TIGER Pierre dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le plus âgé des membres du conseil municipal doit prendre la présidence : Mr GEFFLOT Bernard.

Choix d'un secrétaire : **Art L2121-15** Au début de chacune des séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Patricia BOULAIS.

Réunions du conseil municipal (suite)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014 à 20h

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Ganton, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Mr Bernard GEFFLOT, conformément aux articles L2121-10, L2122-8 et L2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : le 24 mars 2014

Etaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr Gilles BELLEIL, Mme Patricia BOULAIS, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Daniel DENIS, Mme Stéphanie HERVÉ, Mr Gérard LAIGLE, Mr Philippe LOUET, Mr Gérard PROVOST, Mme Laëtitia THEPAUT, Mr Pierre TIGER.

Ordre du jour :

- *Installation du conseil municipal,*
- *Elections du maire et de ses adjoints.*

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux.

Mr Bernard GEFFLOT, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire : Mme Patricia Boulais.

ELECTION DU MAIRE

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7, L2122-8, L2122-9, L2122-12, L2122-13, L2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après vote à bulletin secret sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire : bulletins blancs ou nuls :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6
Ont obtenu : Monsieur Bernard GEFFOT	11 voix

Monsieur Bernard GEFFLOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Maire étant élu au 1^{er} tour de scrutin, les 2^{ème} tour et 3^{ème} tour de scrutin n'ont pas lieu d'être.

Réunions du conseil municipal (suite)

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Mr Bernard GEFFLOT, nouvellement élu maire, demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir déterminer le nombre d'Adjointes au maire à élire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à un vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Pour 3 Adjointes	voix 11

Le nombre d'Adjointes sera donc de 3 (Trois).

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire : bulletins blancs ou nuls :	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6
Ont obtenu : Mme Fabienne COTTAIS	10 voix

Madame Fabienne COTTAIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{er} Adjoint.

La 1^{ère} adjointe au Maire étant élue au 1^{er} tour de scrutin, les 2^{ème} tour et 3^{ème} tour de scrutin n'ont pas lieu d'être.

Réunions du conseil municipal (suite)

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, élu Maire, à l'élection du Deuxième Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire : bulletins blancs ou nuls :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6
Ont obtenu : Mr Gilles BELLEIL	11 voix

Monsieur Gilles BELLEIL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Adjoint.

Le 2^{ème} adjoint au Maire étant élu au 1^{er} tour de scrutin, les 2^{ème} tour et 3^{ème} tour de scrutin n'ont pas lieu d'être.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, élu Maire, à l'élection du Troisième Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire : bulletins blancs ou nuls :	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6
Ont obtenu : Mr Philippe LOUET	10 voix

Monsieur Philippe LOUET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Adjoint.

Le 3^{ème} adjoint au Maire étant élu au 1^{er} tour de scrutin, les 2^{ème} tour et 3^{ème} tour de scrutin n'ont pas lieu d'être.

Réunions du conseil municipal (suite)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 24 mars 2014

Etaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr Gilles BELLEIL, Mme Patricia BOULAIS, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Daniel DENIS, Mme Stéphanie HERVÉ, Mr Gérard LAIGLE, Mr Philippe LOUET, Mr Gérard PROVOST, Mme Laëtitia THEPAUT, Mr Pierre TIGER.

Secrétaire : Mme Patricia BOULAIS

Taux indemnités Maire et Adjoint

Monsieur le Maire informe les nouveaux élus qu'il leur appartient de décider du taux d'indemnités du Maire et des adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que :

- le Maire percevra 17 % de l'indice de référence 1015,
- le 1^{er} Adjoint percevra 5,50 % de l'indice de référence 1015,
- le 2^{ème} Adjoint percevra 5,50 % de l'indice de référence 1015,
- le 3^{ème} Adjoint percevra 5,50 % de l'indice de référence 1015.

Désignation du délégué suppléant à la CCPR –Communauté de Communes du Pays de Redon-

Monsieur le Maire informe le conseil municipal nouvellement élu que dans le cas de la commune de Saint-Ganton, la délégation titulaire pour siéger à la CCPR revient de droit au Maire de la commune.

Pour ce qui est de la suppléance à la délégation, les conseillers doivent désigner la personne suppléante, par un vote.

Après délibération et vote du Conseil Municipal, Mr Philippe Louet est désignée, à l'unanimité, comme délégué suppléant à la Communauté de Communes du Pays de Redon.

Réunions du conseil municipal (suite)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 2 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 mars 2014

Etaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr Gilles BELLEIL, Mme Patricia BOULAIS, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Daniel DENIS, Mme Stéphanie HERVÉ, Mr Gérard LAIGLE, Mr Philippe LOUET, Mr Gérard PROVOST, Mme Laëtitia THEPAUT, Mr Pierre TIGER.

Secrétaire : Mr Daniel DENIS

Ordre du Jour

- 1 – Attribution des commissions,*
- 2 – Désignation des délégués des syndicats et organismes extérieurs à la commune,*
- 3 - Questions diverses.*

1 - Désignation des membres des différentes commissions internes de la Commune

Après une explication sommaire sur le principe des commissions, il est procédé par vote à main levée de la constitution des commissions communales suivantes :

AGRICULTURE-VOIRIE-MATERIEL

M. Philippe LOUET
M. Daniel DENIS
M. Gérard PROVOST

BATIMENTS COMMUNAUX

M. Philippe LOUET
M. Daniel DENIS
Me Stéphanie HERVÉ
M. Gérard PROVOST
M. Pierre TIGER

LOISIRS-CULTURE-ANIMATION

M. Gilles BELLEIL
Me Patricia BOULAIS
Me Stéphanie HERVÉ
Me Laëtitia THEPAUT
M. Pierre TIGER

Réunions du conseil municipal (suite)

ENVIRONNEMENT-TOURISME-SENTIERS

M. Gilles BELLEIL
M. Gérard LAIGLE
Me Laëtitia THEPAUT
M. Pierre TIGER

COMMERCE ET ARTISANAT

M. Philippe LOUET
M. Gérard LAIGLE
M. Gérard PROVOST
Me Laëtitia THEPAUT
M. Pierre TIGER

ECOLE ET TRANSPORTS SCOLAIRES

Me Fabienne COTTAIS
Me Patricia BOULAIS
Me Stéphanie HERVÉ
Me Laëtitia THEPAUT

INFORMATION ET COMMUNICATION

Me Fabienne COTTAIS
M. Gilles BELLEIL
Me Stéphanie HERVÉ
M. Gérard LAIGLE
M. Philippe LOUET

JEUNESSE ET SPORT

Me Fabienne COTTAIS
Me Stéphanie HERVÉ
M. Gérard LAIGLE
M. Gérard PROVOST
Me Laëtitia THEPAUT

EOLIEN CITOYEN

M. Pierre TIGER
M. Bernard GEFFLOT
M. Gilles BELLEIL

LOTISSEMENT

M. Gilles BELLEIL
Me Fabienne COTTAIS
M. Gérard LAIGLE
M. Philippe LOUET
M. Pierre TIGER

FINANCES

M. Bernard GEFFLOT
Me Fabienne COTTAIS
M. Gilles BELLEIL
M. Philippe LOUET

Réunions du conseil municipal (suite)

PERMIS DE CONSTRUIRE

M. Bernard GEFFLOT
M. Gilles BELLEIL

Me Fabienne COTTAIS
M. Philippe LOUET

LISTE ELECTORALE

M. Gérard PROVOST

RECRUTEMENT

M. Bernard GEFFLOT
M. Gilles BELLEIL

Me Fabienne COTTAIS
M. Philippe LOUET

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. Bernard GEFFLOT –Président de Droit-
Me Fabienne COTTAIS
Me Patricia BOULAIS
Me Stéphanie HERVÉ
M. Gérard PROVOST
Me Laëtitia THEPAUT

APPEL D'OFFRES

Titulaires : M. Bernard GEFFLOT
Me Fabienne COTTAIS
M. Gilles BELLEIL
M. Philippe LOUET

Suppléants : M. Daniel DENIS
M. Gérard LAIGLE
M. Pierre TIGER

P.L.U. Plan Local d'Urbanisme

M. Bernard GEFFLOT
Me Fabienne COTTAIS
M. Gilles BELLEIL
M. Philippe LOUET
Me Patricia BOULAIS
M. Daniel DENIS
Me Stéphanie HERVÉ
M. Gérard LAIGLE
M. Gérard PROVOST
Me Laëtitia THEPAUT
M. Pierre TIGER

2 – Désignation des membres des syndicats et organismes auxquels la commune adhère.

Il est procédé par vote à main levée de la désignation des délégués titulaires et suppléants des syndicats et organismes extérieurs auxquels la commune adhère.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PORT DE ROCHE

Titulaires : M. Philippe LOUET
M. Daniel DENIS

Suppléants : M. Gérard PROVOST
Me Fabienne COTTAIS

Réunions du conseil municipal (suite)

MISSION LOCALE DU PAYS DE REDON ET DE VILAINE

Titulaire : Me Laëtitia THEPAUT

Suppléant : Me Fabienne COTTAIS

OFFICE INTERCANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE DE PIPRIAC ET MAURE

Titulaire : Me Fabienne COTTAIS

Suppléant : M. Gérard LAIGLE

ELU CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LE MONDE COMBATTANT

M. Philippe LOUET

COMITÉ DE SOUTIEN A L'HOPITAL DE REDON

M. Gilles BELLEIL

BRUDED

Titulaire : M. Gilles BELLEIL

Suppléant : M. Bernard GEFFLOT
Me Fabienne COTTAIS

SIVU SPANC

Titulaires : M. Gilles BELLEIL
Me Fabienne COTTAIS

Suppléants : M. Bernard GEFFLOT
Me Patricia BOULAIS

Pour ce qui est d'élire des membres extérieurs au Conseil Municipal pour siéger dans les différentes commissions communales, il sera procédé à un appel à candidature par voie de presse, par affichage en mairie ainsi que par distribution dans les boîtes aux lettres saint-gantonaises.

3 – Extension de l'école communale – Mission de Calculs Sismiques

En ce qui concerne l'extension de l'école communale, après analyse des différentes propositions, les élus acceptent le devis de l'entreprise AUXITEC sise à Saint-Grégoire 35768 pour assurer la mission de calculs sismiques pour la somme de 1 400 € HT, à savoir 1 680,00 € TTC.

4 - Extension de l'école communale – Mission de Contrôle technique

En ce qui concerne l'extension de l'école communale, après analyse des différentes propositions, les élus acceptent le devis de l'entreprise QUALICONSULT sise à Saint-Grégoire 35768 pour assurer la mission de contrôle technique pour la somme de 1 960 € HT, à savoir 2 352,00 € TTC.

5 - Extension de l'école communale – Mission de Sécurité et Protection de la Santé (SPS)

En ce qui concerne l'extension de l'école communale, après analyse des différentes propositions, les élus acceptent le devis de l'entreprise SOCOPI BATiment sise à Saint-Ganton 35550 pour assurer la mission de SPS pour la somme de 1 196,50 € HT, à savoir 1 435,80 € TTC.

6 – Questions diverses

☛ Cantine Ecole

Le conseil municipal est invité à une information donnée par l'association « L'Assiette aux champs ». Une invitation sera envoyée à la présidente de l'ASG ainsi qu'à la commission « repas » de l'école.

Réunions du conseil municipal (suite)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 27 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 mai 2014

Etaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mr Philippe LOUET, Mme Patricia BOULAIS, Mr Daniel DENIS, Mme Stéphanie HERVÉ, Mr Gérard LAIGLE, Mr Gérard PROVOST, Mme Laëtitia THEPAUT, Mr Pierre TIGER.

Secrétaire : Mme Stéphanie HERVÉ

- 1 – Dissolution de Pipriac Communauté*
- 2 – Demande Fonds de concours à la CCPR pour l'extension de l'école*
- 3- Demande subvention à la Région pour l'extension de l'école*
- 4 - Vote des subventions*
- 5 - Mise en place des comités consultatifs des commissions communales et du CCAS*
- 6 – Désignation des référents PAE, COS, Sécurité routière, CCPR Impôts directs*
- 7 – Indemnité percepteur*
- 8 - Information commerces*
- 9 - Questions diverses*

1 – Dissolution de Pipriac Communauté – Approbation de la convention financière portant répartition du personnel, de l'actif, du passif des subventions, des créances, des dettes et de la trésorerie

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a eu pour conséquence l'adhésion des communes membres de Pipriac Communauté à deux nouvelles intercommunalités : les communes de Lohéac, Guipry et Saint-Malo de Phily ont intégré au 01/01/2014 Vallons de Haute Bretagne Communauté ; les communes de Bruc Sur Aff, Pipriac, Sixt Sur Aff, Saint-Just, Saint Ganton et Lieuron ont adhéré à la Communauté de Communes du Pays de Redon.

Pipriac Communauté ainsi que ses communes membres ne sont pas parvenues à trouver un accord sur les conditions de liquidation de Pipriac Communauté avant le 31 décembre 2013. C'est pourquoi, le Préfet a pris un arrêté portant cessation des compétences de Pipriac Communauté à compter du 1^{ier} janvier 2014. La Communauté de Communes et ses communes membres doivent approuver des conditions de dissolution avant le 1^{ier} juillet 2014. Passée cette échéance, le Préfet nomme un liquidateur chargé de réaliser la répartition de l'actif et du passif.

Réunions du conseil municipal (suite)

Par délibération en date du 29 avril 2014, le Conseil Communautaire a approuvé une convention de répartition du personnel, de l'actif, du passif, des subventions, des créances, des dettes et de l'excédent de trésorerie entre Pipriac Communauté et ses neuf communes membres. Ce document, joint à la présente délibération, porte sur les points suivants :

- 1 – La répartition des membres du personnel de Pipriac Communauté
- 2 – La répartition de la trésorerie
- 3 – La répartition de la dette
- 4 – La répartition des subventions
- 5 – La répartition de l'actif :
- 6 – La répartition du passif
- 7 – La répartition des créances à recouvrer
- 8 – L'aménagement de la zone d'activités de Courbouton
- 9 – Le financement du projet d'aménagement de la gare de Guipry/Messac

Monsieur le Maire donne lecture de la convention aux membres de l'assemblée et propose d'adopter les conditions de liquidation de Pipriac Communauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les conditions de liquidation de Pipriac Communauté telles qu'exposées dans la convention de répartition du personnel, de l'actif, du passif, des subventions, des créances, des dettes et de l'excédent de trésorerie.

2 – Approbation du procès-verbal de remise en pleine propriété à la commune du panneau d'information lumineux issu de la dissolution de Pipriac Communauté

Suite à la délibération précédente où les élus ont approuvé une convention de répartition du personnel, de l'actif, du passif, des subventions, des créances, des dettes et de la trésorerie de Pipriac Communauté, le conseil municipal approuve la rétrocession du panneau d'information lumineux par Pipriac Communauté, à la commune de Saint-Ganton.

3 - Extension de l'école communale – Demande de Fonds de Concours à la CCPR

La commune sollicite le Fonds de Concours à la Communauté de Communes du Pays de Redon pour le financement de l'extension de l'école communale.

4 - Extension de l'école communale – Demande de Subvention à la Région

Dans le cadre de la construction de l'extension de l'école communale, la commune sollicite une subvention à la Région de Bretagne.

5 - Subventions

Après explications du système des subventions actuelles par le Maire, les élus décident de conserver leurs taux et montants actuels.

Une discussion s'instaure et Mr Pierre Tiger émet un avis défavorable sur les subventions annuelles de fonctionnement données aux établissements scolaires recevant des élèves résidant à Saint-Ganton.

Pour ce qui est des demandes d'aide financière concernant les séjours des élèves, il est décidé, pour un élève résidant en garde alternée dans la commune, de verser la moitié des montants du régime instauré.

Réunions du conseil municipal (suite)

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les subventions et vote les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES

• Amicale Saint-Gantonnoise	129.00 €
• APAR Associations	129.00 €
APAR Achat de revues	146.00 €
• Comité des fêtes	129.00 €
• Danse Détente	129.00 €
• DU MAN	129.00 €
• La Dynamique (gymnastique)	129.00 €
• R.A.C.I.N.E.S.	129.00 €
• Tennis	129.00 €
• Société de chasse	129.00 €
• Conjuguons nos talents	129.00 €
• Anciens combattants AFN	106.00 €
• Association Omnisport	440.00 €

1 982,00 €

HORS COMMUNE

• Chant'Amitié	63.00 €
• Comité de soutien à l'Hôpital de Redon	41.80 €
• Comice Agricole du Canton de Pipriac	170.00 €
• Ecole Saint-Gabriel Ste Anne Sur Vilaine (1 classe découverte)	8.40 €
• COLLEGE St- Joseph PIPRIAC (6 séjours 48.30€ + 1 séjour 25.20€)	315.00 €
• COLLEGE Le Cleu REDON (1 séjour)	24.15 €
• COLLEGE du QUERPON Maure (5 séjours)	241.50 €
• LYCEE St-Saveur REDON (1 séjour)	48.30 €
• LYCEE TECH. LA NOE -ST-YVES B/BNE - 1 élève sub.annuelle	42.00 €
• ISSAT SAINT JACUT LES PINS - sub.annuelle	42.00 €
• CFA – BTP 35 – 1 élève sub.annuelle	42.00 €
• CFA – BTP 44 – 1 élève sub.annuelle	42.00 €

1 080,15 €

6 - Désignation des comités consultatifs des commissions communales

AGRICULTURE-VOIRIE-MATERIEL

M. Guillaume BOUREL
M. Gérard BOURGEAULT
M. Michel DUCLOYER
M. Gaëtan FOURAGE
M. Emmanuel LEROUX

BATIMENTS COMMUNAUX

Mme Léone JOUADÉ
M. Emmanuel LEROUX

Réunions du conseil municipal (suite)

LOISIRS-CULTURE-ANIMATION

Mme Magali LAIGLE
M. Jean-Claude LAUNAY
Mme Marie-Thérèse TIGER

ENVIRONNEMENT-TOURISME-SENTIERS

M. Gérard BOURGEAULT
M. Yannick CAREIL
Mme Stéphanie DORCHÈNE
Mme Léone JOUADÉ

EOLIEN CITOYEN

M. Guillaume BOUREL
M. Gérard BOURGEAULT
M. Yannick CAREIL
Mme Stéphanie DORCHÈNE
M. Gaëtan FOURAGE
Mme Léone JOUADÉ
M. Jean MASSIOT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mme Jacqueline BOUREL
Mme Marie-Pierre BOURHIS
M. Michel DUCLOYER
Mme Carole LEROUX
Mme Emilienne MARCHAND

7 - Désignation des délégués au COS 35

Mr Bernard GEFFLOT, Maire, est désigné comme délégué « Elus », ambassadeur et représentant du collège des élus en Assemblée Générale

Mme Laurence Michel est désignée comme délégué « Agents », ambassadeur et représentant du collège des agents en Assemblée Générale.

8 - Désignation d'un élu référent sécurité routière

Mme Fabienne COTTAIS est désignée comme élue référente à la sécurité routière.

9 - Désignation d'un commissaire titulaire siégeant à la commission intercommunale des impôts directs de la CCPR

Mr Philippe LOUET est désigné comme commissaire titulaire,
Mr Gilles BELLEIL est désigné comme commissaire suppléant.

Réunions du conseil municipal (suite)

10 - Désignation d'un élu référent au PAE

Mr Bernard GEFFLOT, Maire, est désigné comme membre de droit,
Mme Laëtitia THEPAUT est désignée comme membre actif.

11 - Concours du Receveur municipal – Attribution d'indemnité

Une indemnité de conseil et d'assistance budgétaire, économique et comptable ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires est accordée au Receveur, au taux de 100 %.

12 – Questions diverses

☛ Information commerces

Le conseil municipal est informé que Mr Martin Bruno, gérant de « La Crémaillère » a quitté le restaurant à la demande des élus, et remis les clés le 7 mai 2014. Les serrures ont ensuite été changées.

Le processus de recrutement de deux gérants, l'un pour la Crémaillère et l'autre pour l'épicerie a été lancé. Suite aux candidatures reçues, les entretiens auront lieu le 6 juin prochain.

Il est proposé l'idée de scinder l'épicerie en deux afin d'en louer une partie comme atelier.

Social – Santé

Médecin de garde :

- Messac - Maison médicale de Garde, 64 avenue de la gare

Tél. : 02 99 92 36 94

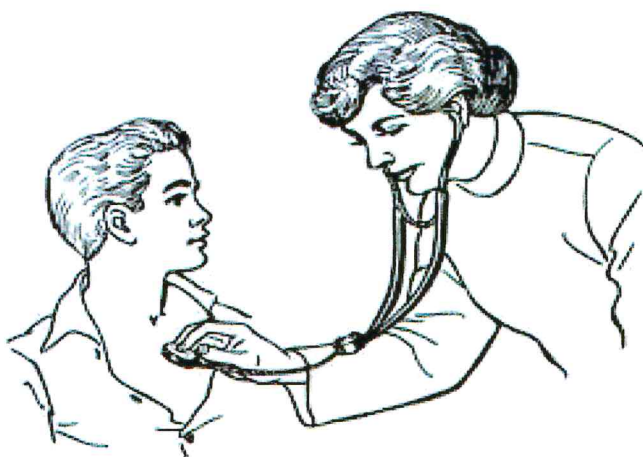
- Redon – Maison médicale de garde sur le site de l'hôpital

Tél. : 02 99 71 71 71 – Vous pouvez vous y rendre sans rendez-vous

Encore peu connue des patients de la région, la maison médicale de garde est implantée depuis 18 mois sur le site de l'hôpital de Redon, tout près du service des Urgences.

Une trentaine de médecins libéraux du pays de Redon y assurent des consultations, en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux le week-end.

À tour de rôle, ils officient **le samedi, de 14 h à minuit, et le dimanche, de 8 h à 12h, de 14h à 18h et de 20h à minuit.**

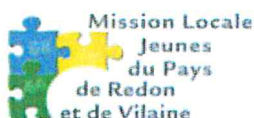


Pharmacie de garde :

Le système de garde des pharmacies est totalement indépendant de celui des médecins. Il faut toujours appeler le **3237**.

Le centre 15 connaît l'adresse de la pharmacie de garde à communiquer aux patients.

Social – Santé



Vous pouvez rencontrer votre conseillère en insertion sociale et professionnelle, Guylène PAVIOT.

Appelez la Mission Locale au 02.99.72.19.50. Un rendez-vous vous sera proposé lors de ses permanences.

C'est quoi la Mission locale ?

La Mission Locale apporte des réponses individualisées à tous les jeunes de 16 à 25 ans dans les domaines de :

- ▶ **L'emploi** (aide à la rédaction de CV, lettres de motivation, mise en relation avec des employeurs, accès Internet gratuit, création d'activités, parrainage...)
- ▶ **La formation** (information, construction du parcours, financement,...)
- ▶ **La santé, le logement et les transports** (mise à disposition de cyclomoteurs, soutien psychologique...)
- ▶ **L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports** (séjours de vacances et accès aux loisirs à tarifs préférentiels,...)
- ▶ **Des aides financières** (Fonds d'Aide aux Jeunes, chèque mobilité, aide au financement du permis de conduire...)

Focus sur l'Emploi d'avenir

L'objectif du dispositif « Emploi d'avenir » est d'offrir une véritable insertion professionnelle à des jeunes peu ou pas qualifiés en leur proposant une première expérience professionnelle ainsi qu'une période d'acquisition de compétences ou de qualification reconnue.

L'emploi proposé doit prévoir des périodes d'acquisition de compétences et de formation. Un tuteur est désigné au sein de l'entreprise. La Mission locale accompagne le jeune durant toute la durée du contrat en lien avec l'employeur. L'aide octroyée est de 75% du SMIC horaire brut pour les collectivités et les associations ou de 35% pour le secteur marchand (commerce, industrie, transport, restauration, etc.).

Ce dispositif est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés, qui sont sans emploi, sortis sans diplôme de leur formation initiale (niveau VI et Vbis) ou peu qualifiés (de niveau V, c'est-à-dire titulaires uniquement d'un CAP ou BEP) en recherche d'emploi.

Plus d'une centaine d'emplois d'avenir ont été signés avec la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine depuis janvier 2013.

Pour toute information, contacter la Mission locale au 02.99.72.19.50 / mlprv@ml-redon.com

Kit emploi

Afin d'aider les jeunes dans leurs démarches de recherche d'emploi la Mission locale propose un support simple et efficace « Le Kit emploi ». Il s'agit d'une pochette contenant un bloc-notes, un stylo, une clef USB avec divers outils : modèles de lettre de motivation et de cv, conseils pour les entretiens d'embauche, des tableaux pour la gestion des candidatures, livret compétences, etc. Ce Kit est remis aux jeunes qui ont besoin d'organiser la recherche d'emploi en parallèle de l'accompagnement vers l'emploi proposé par la Mission locale.

NOUVELLE ADRESSE : LA MISSION LOCALE DEMENAGE



MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine
3 Rue Charles Sillard - CS 60287

35602 REDON CEDEX

Tél : 02 99 72 19 50 - Fax : 02 99 72 34 64

Site : www.ml-redon.com

HORAIRE D'OUVERTURE :

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le
vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h

Environnement



Désherbant :

Avec l'arrivée du printemps, la nature a repris ses droits et la végétation est devenue abondante.

La tentation peut être grande d'utiliser des herbicides et autres produits phytosanitaires pour éliminer les mauvaises herbes.

L'arrêté préfectoral en date du 4 avril 2004 est clair : interdiction totale de désherbant dans les fossés, près des cours d'eau, canal et autre point d'eau.

En cas d'infraction, vous êtes passible d'une amende.

Il est interdit d'utiliser tout pesticide :

- à moins de 5 m minimum des cours d'eau, plan d'eau (figurant sur la carte IGN), sources, puits, berges, forages et mares (ne figurant pas sur les cartes IGN)
- sur et à moins d'1 m de la berge des fossés, collecteur d'eau pluviale, cours d'eau
- sur et à moins d'1 m des avaloirs, caniveaux et bouches d'égout
- dans les zones humides (présence de joncs, roseaux, iris des marais...)

L'application des pesticides dont les phrases de risques indiquées sur l'étiquetage comprennent les références ci-dessous, est strictement interdite :

R50 : très toxique pour les organismes aquatiques

R51 : toxique pour les organismes aquatiques

R52 : nocif pour les organismes aquatiques

R53 : peut entraîner des effets néfastes pour l'environnement aquatique

R54 : toxique pour la flore

R55 : toxique pour la faune

R57 : toxique pour les abeilles

R58 : peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : collectivités, particuliers, agriculteurs et entrepreneurs.

Peines encourues : 75000 euros d'amendes et 2 ans d'emprisonnement.

Dépôts sauvages :

Quand certains particuliers ou certaines entreprises se débarrassent de leurs déchets sur un lieu public ou privé, on parle de dépôts sauvages. Abandonner ses déchets dans la nature, sur la voie publique, auprès des points de recyclage ou devant les déchetteries est strictement interdit par la loi. Les amendes peuvent aller jusqu'à 1 500€ (art.L 541-3 du Code de l'environnement).

Collecte en porte à porte, points recyclages verre ou papier, déchetteries... Tous les équipements nécessaires au tri et à la collecte des déchets sont disponibles pour les particuliers et les professionnels. Plus d'informations sur www.smictompaysdevilaine.fr

Voirie - Elagage :

Le trafic routier de gros véhicules est dense sur la commune (transport scolaire, camion de livraison, camion du SMICTOM...).

Aussi, veillez au bon entretien de vos arbres en bordure des voies communales.

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier (routes communales et routes départementales) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Environnement

SEPTEMBRE

20/09 22h-00h A l'affut de la faune sauvage
Guéméné Penfao Gratuit

20 et 21/09 Journées européennes du patrimoine Gratuit

OCTOBRE

8 au 12/10 Fête de la science Gratuit

NOVEMBRE

8/11 Sortie champignons
9h30-12h St Just Gratuit

Les dates de la boutique solidaire

Samedi 12 avril 9h-17h les meubles et la bricolage à équiper en mobilier et bricoler sans dépenser. Beaucoup

Samedi 14 juin 9h-17h BRADERIE journée de réemploi braderie à la boutique et ateliers de réemploi sous toutes ses formes : direct, en relooking, en détournement.

Samedi 9 août 9h-17h habiller l'ensemble de la famille sans dépasser son budget

Samedi 11 octobre 9h-17h journée de mise en valeur des jouets de réemploi pour une meilleure utilisation de ceux-ci sur la période de fin d'année

Samedi 15 novembre 9h-17h journée du grand débarras à la boutique solidaire

ATELIERS PREHISTOIRE VACANCES

14h30-15h30, St Just Tarif : **

AVRIL
- 29/04 Découverte des alignements de menhir du moulin
- 30/04 14h30-16h, art préhistorique : la peinture

MAI
- 6/05 Découverte des alignements de menhir du moulin
- 7/05 art préhistorique : la statuette en argile

Exposition temporaire été 2014 : Photographies animalières de Stéphane Jousset du 18/08 au 30/09



Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)
Association Nature et Mégalithes
Maison Nature et Mégalithes
10 allée des cerisiers 35550 Saint-Just
contact : 02 99 72 69 25
naturetmegalithes@wanadoo.fr
https://www.facebook.com/cpievaldevilaine
http://landes-de-cojoux.com/

Le CPIE est ouvert toute l'année

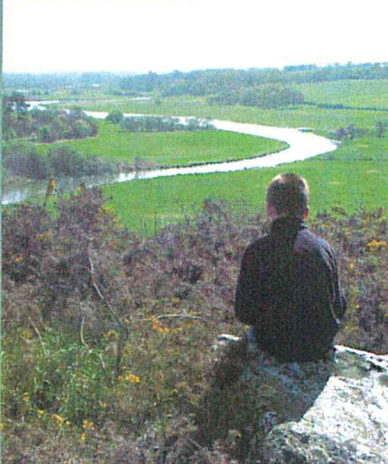
Les animations ont lieu dans des communes du pays de Redon et de Vilaine

Localisation :
A 18 km au sud de Rennes
A 73 km de Yverdon
A 86 km de Nantes
A 18 km au Nord de Redon en direction de Rennes



Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

Pays de Redon et Vilaine
Sud Ile-et-Vilaine



Guide des animations 2014



AVRIL

11/04 20h Soirée retour sur expérience : un bloc de 12 tonnes dressé à St Just Gratuit

27/04 10h-12h La vie aquatique de l'étang Aumée St Nicolas de Redon Gratuit

29 et 30/04 Atelier Préhistoire VACANCES (voir encadré) Payant

MAI

3/05 10h-12h A la recherche du Gorge bleue La chapelle de Brain Gratuit

6 et 7/05 Atelier Préhistoire VACANCES (voir encadré) Payant

8 et 9/05 Stage archéologie adulte St Just Payant

17/05 10h-12h Savoir reconnaître 10 plantes des marais La chapelle de Brain Gratuit

21/05 21h30-23h30 Randonnée un soir de pleine lune Guéméné Penfao Gratuit

24/05 10h-12h La biodiversité du marais de Boro St Vincent sur Oust Gratuit

21 au 25/05 Fête de la nature St Just Gratuit

31/05 Rendez-vous au jardin St Just Gratuit

Tous les week-ends de mai à septembre, ne manquez pas les visites découverte des Landes de Cojoux et les nombreuses animations préhistoriques de la Maison Nature et Mégalithes

Infos : Maison Nature et Mégalithes
tel : 02 99 72 36 53

JUIN

6-7/06 Journées nationales de l'archéologie Gratuit

JUILLET

9/07 10h-12h Savoir reconnaître 10 plantes des marais La chapelle de Brain Gratuit

10/07 20h15 "Menhirs et Dolmens : entre archéologie et légendes" **

16/07 10h-12h Savoir reconnaître 10 plantes des landes, St Just Gratuit

19/07 Ornithologie au marais des Rethoux, Rieux Gratuit

23/07 10h-12h Savoir reconnaître 10 plantes des forêts, Messac Gratuit

20h Spectacle (conte ou théâtre) **

24/07 20h30-22h30 Sortie crépusculaire engouvent St Just Gratuit

26/07 22h-00h Nuit de la chauve-souris St Nicolas de Redon Gratuit

11,18,25/07 Visite guidée du site mégalithique des landes de Cojoux, St Just (4km) **

8,15,22/07 Découverte des alignements de menhir du moulin, St Just **

Ateliers préhistoire, St Just **

8 et 11/07 - musique préhistorique : le sifflet en argile

15 et 18/07 - bijoux de la préhistoire

22 et 25/07 - s'habiller au Néolithique (tissage)

AOÛT

6/08 10h-12h Les plantes invasives du marais, St Vincent sur Oust Gratuit

7/08 10h-12h Savoir reconnaître 10 plantes des landes, St Just Gratuit

11/08 20h15 "Menhirs et Dolmens : entre archéologie et légendes" **

23/08 21h30-23h30 Nuit des étoiles filantes Etang Aumée Gratuit

23/08 14h-16h Récolte du miel d'été, St Just Gratuit

1,8,22, 29/08 10h-12h30 Visite guidée du site mégalithique des landes de Cojoux, St Just (4km) **

5,12,19, 26/08 16h-17h Découverte des alignements de menhir du moulin, St Just **

Ateliers préhistoire, St Just **

1/08 - chasseur de la préhistoire (tir au propulseur)

5 et 8/08 - art préhistorique : la peinture

12/08 - le feu à la préhistoire

19 et 22/08 - comment déplacer et dresser un menhir ?

26 et 29/08 - fabriquer sa lampe à graisse

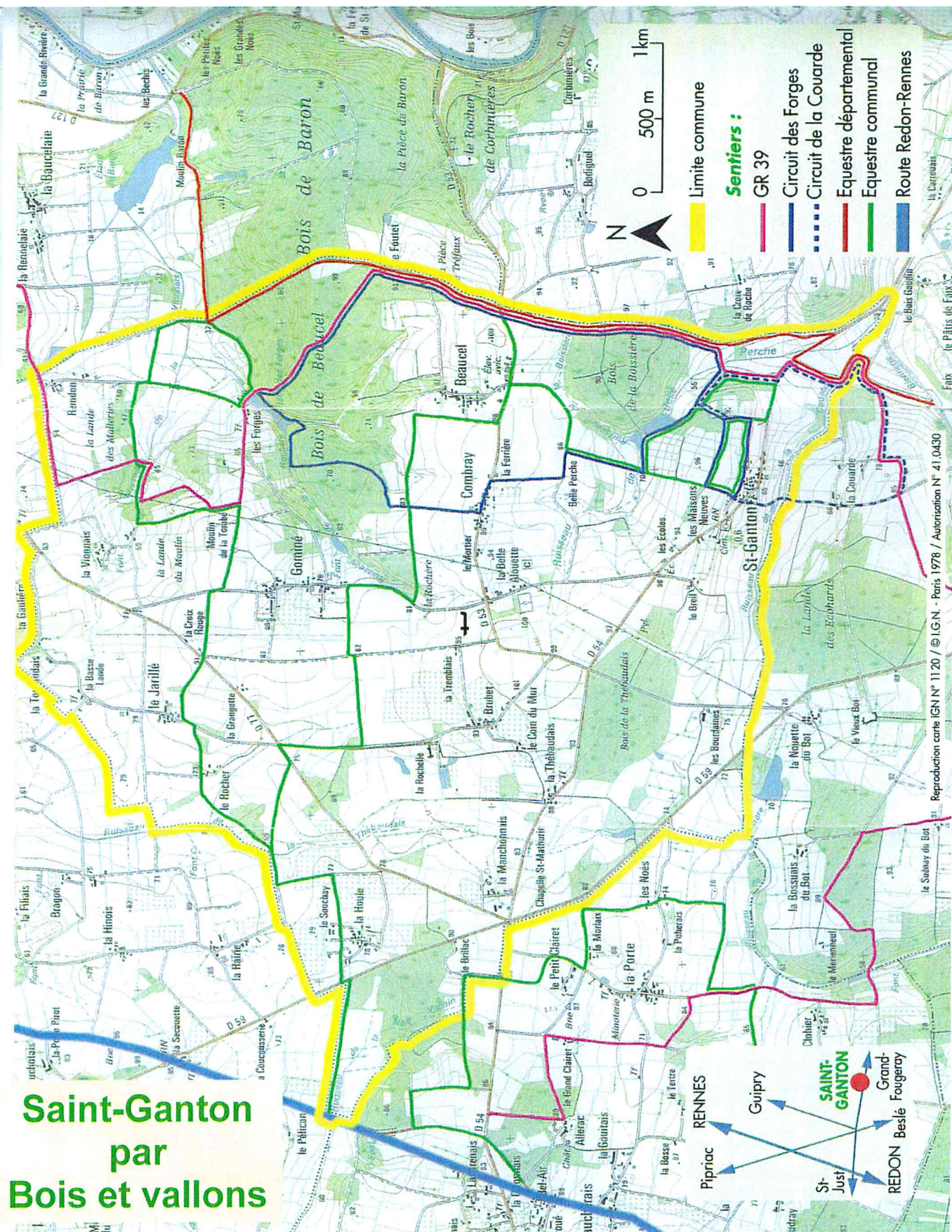
Tarifs : ** : 5€ adulte et 2€ de 6 à 16 ans, ** : 2€ pour les adhérents du CPIE

Lieu de rendez-vous, détails sur les animations et inscription obligatoire au minimum la veille avant 17h au 02 99 72 69 25.

Enfant obligatoirement accompagné d'un adulte

Photo de fond : Landes de Cojoux, Saint-Just

Environnement



Environnement

**VOUS AVEZ ACCÈS À TOUTES
LES DÉCHÈTERIES DU SMICTOM !**



Les agents d'accueil sont disponibles pour vous orienter, merci de respecter leurs consignes !

Adresses et horaires d'ouverture (Horaires d'été, du 01/04 au 31/10)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
BAIN DE BRETAGNE ZA château Gaillard	9H – 12H30 14H – 18H30		14H – 18H30	14H – 18H30	9H – 12H30 14H – 18H30
GUICHEN La Pigeonnais	14H – 18H		14H – 18H	9H – 12H 14H – 18H	9H – 12H 14H – 18H
GUIPRY Trapusset			9H – 12H	14H – 18H	14H – 18H
GRAND FOUGERAY ZA les 4 routes	14H – 18H		14H – 18H	14H – 18H	10H – 12H 14H – 16H
MAURE DE BRETAGNE Route de Maure à Mermel	14H – 18H		14H – 18H		9H – 12H 14H – 18H
PIPRIAC Les vallées du couchant	9H – 12H	9H – 12H	14H – 18H		9H – 12H 14H – 18H
SIXT SUR AFF Route de Bruc sur Aff	14H – 18H				9H – 12H
LE PETIT FOUGERAY	9H – 12H				14H – 18H

Attention, les déchèteries sont fermées le jeudi.

Horaires d'hiver (du 01/11 au 31/03) : ouverture jusqu'à 17h au lieu de 18h30 à Bain de Bretagne et ouverture de 10h à 12h uniquement le samedi à Grand Fougeray. Toutes les déchèteries et la plateforme du Petit Fougeray ferment leurs portes à 17h.

Carte déchèteries et plateforme déchets verts



Déchèteries



Plateforme de collecte
des déchets verts



*Pensez-y
avant de venir !*

- Triez vos déchets par matériau
- Pliez vos cartons
- Vérifiez que votre déchet figure bien dans la liste des déchets acceptés (voir au recto).
- Regroupez vos dépôts pour venir moins souvent



INTERDIT :

La récupération d'objets est interdite. Le dépôt de déchets devant la déchèterie aux horaires de fermeture est strictement interdit et passible d'une amende.

Accès aux professionnels

- Signalez votre arrivée à l'agent d'accueil
- Indiquez-lui la nature et la quantité des déchets apportés

Seuls certains matériaux sont acceptés pour les professionnels.
Certains apports sont facturés. C'est l'agent d'accueil qui enregistre les quantités apportées sur un bon signé par le professionnel.

Renseignements sur les tarifs au 02 99 57 04 03* ou sur www.smictom-paysdevilaine.fr

+ d'infos ? Des questions ?



Contactez votre Smictom
au **02 99 57 04 03** !

accueil@smictom-paysdevilaine.fr
www.smictom-paysdevilaine.fr

*Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h - Agence **st620** - Crédits photos : ADEME - Thinkstock.

Enfance – Jeunesse



Halte garderie parentale Les P'tits d'Homs

Maison de l'Enfance, rue Chirpar 35550 PIPRIAC

Activités d'éveil



Sorties



Lieu d'accueil pour les enfants
de 4 mois à 4 ans,

ouvert le lundi et le vendredi de 9h à 17h

Les enfants sont encadrés par une éducatrice de jeunes enfants,
une auxiliaire petite enfance et un parent.

Pour tous renseignements, prenez contact avec l'ADMR de Pipriac
située 54 rue du Docteur Laënnec à Pipriac, tél : 02 99 34 45 44
Site Web : www.admr35.org/pipriac



spectacles



Rencontres intergénérationnelles

Enfance – Jeunesse

Du côté de l'école ...

L'année scolaire s'achève sur une année bien remplie en projets :

- Classe de mer à Noirmoutier en CM1-CM2
- Projet vélo en MS
- Correspondance scolaire en TPS-PS-MS avec des MS-GS de Sainte-Marie
- Correspondance scolaire en GS-CP avec des GS-CP de Langon se clôturant par une sortie à Rennes
- Correspondance scolaire des CE2-CM1-CM2 avec une classe anglaise
- Projet échecs en CM
- Sortie à Rennes des CE1-CE2 avec visite de l'Espace des Sciences
- Sortie à Saint-Just des TPS-PS-MS avec une découverte de la mare des demoiselles de Cojoux et de ses habitants avec les ânes d'Isabelle et une découverte du Jardin-Mandala de Jacky au travers un éveil sensoriel et sensitif.
- La fête de l'école et le « spectacle » des différentes classes
 - o TPS-PS-MS : Une chanson accompagnée par M. Frédéric et les tambourins des enfants : « Le petit tambour » et une ronde « Tous les légumes »



- o GS-CP : une mise en scène du « Petit Chaperon rouge »



- o CE1-CE2 et CM1-CM2 : une chorégraphie sur « Happy » de Pharrell Williams



Enfance – Jeunesse

- La chorale de toute l'école : deux canons : « Rumbali » et « Le cheval de Thomas », « Santiano » d'Hugues Aufray et « La valse des maîtresses » d'Aldebert



- L'intervention de Jacky Sourdrille avec les TPS-PS-MS et les GS-CP pour nous faire découvrir des jeux traditionnels et des jeux de cour
- Le projet Etamine des TPS-PS-MS avec la création d'un livre numérique
- Etc ...

Et pour clôturer l'année, tous les élèves pique-niqueront le vendredi 4 juillet. Les familles qui souhaitent se joindre à nous sont les bienvenues.

Pour l'année prochaine, 88 élèves sont inscrits et répartis sur 4 classes :

- TPS-PS-MS-GS avec Mme Hervy (directrice) : 21 élèves
- TPS-PS-MS-GS avec Mme Léon-Fleury : 21 élèves
- CP-CE1 avec M. Cozéma : 20 élèves
- CE2-CM1-CM2 avec Mme Jounot : 26 élèves

L'après-midi, une des enseignantes de maternelle prendra une partie des élèves de cycle 3 pour leur permettre des temps de travail avec des effectifs allégés.

Le choix de faire 2 classes de maternelle permettra un réel travail d'équipe entre les 2 enseignantes de maternelle et une équité pour tous les enfants. Par ailleurs, cela favorise l'entraide et la coopération entre les enfants.

Enfance – Jeunesse

Calendrier vacances scolaires 2014-2015

école de Saint-Ganton

- **Rentrée des élèves :** mardi 2 septembre 2014
- **Vacances de la Toussaint** du samedi 18 octobre 2014 au lundi 3 novembre 2014
- **Vacances de Noël :** du samedi 20 décembre 2014 au lundi 5 janvier 2015
- **Vacances d'hiver:** du samedi 7 février 2015 au lundi 20 février 2015
- **Vacances de Printemps :** du samedi 11 avril 2015 au lundi 27 avril 2015
- **P ont de l'ascension :** vendredi 15 mai 2015
- **Vacances d'été** samedi 4 juillet 2015

En compensation du vendredi 15 mai (pont de l'ascension), **il y aura classe** le :

- **mercredi 12 novembre 2014** toute le journée
- **mercredi 13 mai 2015** toute la journée

Les Rythmes Scolaires

En accord avec la mairie, l'inspection et les enseignantes, l'école de ST Ganton passera à la semaine de 4 jours et demi dès la rentrée 2014-2015. Chaque journée se terminera à 15h45 afin de répartir de manière régulière les heures de classe sur les différents jours de la semaine.

Cette répartition ne favorise peut-être pas les TAP (temps d'activités périscolaires) mais notre priorité est d'essayer de faire ce qui est le mieux pour les temps scolaires d'apprentissage. C'est, en effet, le but premier de la réforme des rythmes scolaires.

De 15h45 à 16h25 seront proposées des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sous la responsabilité de la mairie et des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) en lien avec le projet d'école sous la responsabilité des enseignantes.

En TAP, les différents intervenants, employés ou bénévoles, ont proposé plusieurs activités (sport, bricolage, bibliothèque, vannerie, musique, tricot, bois, théâtre).

En APC, les enseignantes proposeront différentes activités : échecs, jeux de société, scrapbooking.

Les horaires de classe sont donc les suivants à partir de septembre 2014 :

Maternelle :	9h-12h00 et 13h30-15h45	mercredi 9h-12h
Elémentaire :	9h-12h15 et 13h45-15h45	mercredi 9h-12h

Enfance – Jeunesse

**Tu pratiques une activité sportive,
tu as peut-être le droit à une réduction selon ta situation :**

Les coupons sport

Opération financée par Jeunesse et Sports et le conseil général 35

Qui peut en bénéficier ?

- Les jeunes **de 10 à 18 ans** (nés entre le 01/01/1996 et le 31/12/04)
- **Bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)**
- **Inscrits dans un club affilié à une fédération sportive agréée par le ministère et à l'ANCV**

Quel est le montant de l'aide ?

Il dépend du montant de la cotisation :

- 20€ pour une cotisation de 45 à 90€
- 40€ pour une cotisation de 91€ et plus

Comment les obtenir ?

A l'inscription de votre enfant à l'association sportive, le club doit vous fournir une attestation d'inscription. Ensuite, vous pourrez retirer les coupons sport auprès du point accueil de votre secteur

P.I.J. Maison du développement
8 rue du frère Cyprien
35330 MAURE DE BRETAGNE
Tél. : 02 99 92 46 95

Lundi : 9 h/12 h _ 14h/17 h
Mardi – Vendredi : 9h/12h 14h/19h
Mercredi : 9h/12h 14 h/18h
Jeudi : 14h/19h

Vous devez vous munir de

- une pièce d'identité ou livret de famille
- attestation d'allocation de rentrée scolaire
- attestation d'inscription au club

Les chèques sport

Opération financée par le Conseil Régional de Bretagne

Qui peut en bénéficier ?

Tous les jeunes **nés en 1996 – 1997 – 1998 – 1999**

Quel est le montant de l'aide ?

15€ de réduction sur le montant de la cotisation à un club

Chaque jeune peut pratiquer plusieurs disciplines dans un même club ou dans un autre club. Il bénéficie alors d'une réduction de 15€ pour chaque adhésion (à une discipline différente).

Comment les obtenir ?

Du 1er juin 2014 au 30 avril 2015

connecte toi sur
www.bretagne.fr/jeunes.

Tu y trouveras une bannière « chèque sport » te permettant d'accéder à la page consacrée au chèque sport.

Complète le formulaire d'inscription, vérifie puis valide les informations saisies (ton prénom, ton nom, ta date de naissance, ton statut, ton adresse mail et la discipline sportive que tu souhaites pratiquer).

Tu vas recevoir un mail de confirmation de ton téléchargement. Imprime le et présente le à ton club sportif qui te fera automatiquement bénéficier d'une réduction de 15€ sur le prix de ton adhésion annuelle..

Tu as jusqu'au 15 mai 2015.

Amicale Saint Gantonnaise

Notre école communale s'agrandit !!!!!

L'Amicale de parents d'élèves de St Ganton continue son dynamisme à travers l'organisation de ses traditionnels rendez-vous, importants pour les parents mais également pour la vie de l'école et de la commune.

Ces derniers mois ont été marqués par :

- La traditionnelle **CHASSE AUX OEUFS** le dimanche de pâques associée cette année, au **TROC VEGETAL** sur le site de l'école sous une météo peu printanière. Malgré le temps, une soixantaine d'enfants sont partis à l'assaut des 600 oeufs cachés près de l'école et chacun est reparti avec son petit ballotin d'oeufs en chocolat offert par l'association.



Le 3^{ème} **VIDE GRENIER** sous LE **SOLEIL !!!!!** après deux années de pluie. Et oui, cette année ce fut un réel bonheur pour les organisateurs, exposants et flâneurs de profiter du soleil. En salle ou à l'extérieur avec son cadre ombragé, les 30 exposants ont fait des affaires. A noter, la participation de la classe de CM1 et CM2 qui ont tenu un stand au profit de l'école, grâce à un don de jouets des parents de l'école.

Un grand merci à eux ! et Bien sûr, un merci tout particulier aux parents d'élèves, exposants, associations locales et visiteurs qui ont contribué à la réussite de cette journée **SOUS LE SOLEIL !**

Enfin, l'association de parents d'élèves a également participé aux Réunions pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la Rentrée en collaboration avec les Elus, l'équipe pédagogique et les associations. **BEL ETE !**

Nous vous donnons

Rendez-vous au

LOTO

Animé par Robert

Le VENDREDI

9 JANVIER 2015 !

**LES PARENTS D'ELEVES de
L'AMICALE SAINT GANTONNAISE**

Vie Associative

LE COMITE DES FETES

Repas de boudin

412 personnes se sont retrouvées pour notre traditionnel repas de boudin des 22 et 23 février, ce qui correspond au nombre d'habitants de la commune. Une vingtaine de bénévoles étaient présents pour préparer et assurer le service de ces 2 repas dans une bonne ambiance. Le travail commence dès le mercredi après-midi. Notre motivation est soutenue et encouragée par la satisfaction des convives.

Cette année, les bénéfices sont versés pour moitié au foyer de l'Association des Parents et Amis des Handicapés du Secteur de Pipriac. L'autre moitié sera remis ultérieurement à l'association Pain d'épices de Pipriac.



Remise du chèque à l'Association des Parents et Amis des Handicapés du Secteur de Pipriac

Notre journée détente avec concours

de pêche et de palets aura lieu

le 6 Juillet 2014

8h30-12h30 / 14h30-18h00



Bonnes Vacances

Le Bureau

Dimanche

6

JUILLET

2014

S^T-GANTON

à l'Etang de Belle-Perche

GRANDE

JOURNEE de détente



de 8h30 à 12h : inscription 9 €

de 14h30 à 18 h : inscription 5 €

pour la journée : inscription 12€

2 CONCOURS DE PECHE

110 Kgs de Truites

CONCOURS DE PALETS

2 JOUEURS - 4 PALETS

à partir de 14h30, inscription 10 € par équipe

Coupes et nombreux lots - jeux divers

Organisé par le Comité des Fêtes

BIBLIOTHEQUE

La saison du « Printemps des Poètes » 2014 nous a réunies autour d'une initiation à l'art postal. Cette idée lancée par Gisèle Tigombé de la bibliothèque de Langon a été adoptée avec plaisir par une quinzaine de participantes venant des bibliothèques de Langon, Saint-Just, La Chapelle- de- Brain, Renac et Saint-Ganton qui se sont retrouvées le Samedi 11 avril dernier dans les locaux de notre école communale.

Sous la conduite attentive de notre amie, Stéphanie DORCHÈNE, professeur d'Arts Plastiques, les « novices » de l'art postal ont pu donner libre cours à leur imaginaire pour créer des cartes sur des thèmes divers et variés. Elles ont été postées à l'adresse d'écoles et de bibliothèques et bien arrivées puisque nous avons reçu trois réponses d'écoliers de Saint-Ganton.

UN, DEUX, TROIS, LISEZ !

Pensez aux vacances et n'hésitez pas à venir choisir un titre ou deux pour vous faire plaisir pendant cette période de détente.

Pour la première fois, cette année, nous participons au 14^e Prix des lecteurs de la Communauté de communes du Pays de Redon. Notre jury de lecteurs saint-gantonnois a donc jusqu'à Octobre pour lire les huit ouvrages sélectionnés et faire son classement.

C'est une activité intéressante pour la rencontre d'auteurs et de styles d'écriture que nous n'aurions, peut-être, pas eu l'occasion de choisir.

Le prix sera décerné en Novembre et bien sûr, tous ces titres seront à la disposition de nos amis lecteurs.

Bel été à tous avec, en plus, un bon livre à portée de main !

L'équipe de bénévoles

Ouvert le samedi matin 10h -12h

***Notre bibliothèque sera fermée en Août pour congés.
Réouverture le Samedi 6 septembre***



Juillet 1914 : les habitants de St-Ganton, dont la majorité vivent de l'agriculture, sont en plein travaux des champs. Après avoir coupé, travaillé et mis à l'abri le foin, la moisson va à nouveau nécessiter beaucoup de bras. Depuis quelques semaines, les journaux ont répandu des nouvelles très préoccupantes sur la situation internationale. Une rumeur enfle et le gouvernement a mis en action une machine de guerre.

Samedi 1er août 1914 à 16 heures, les cloches de l'église sonnent **le tocsin** et l'ordre de mobilisation générale est placardé.

DEUX LIVRES

L'association Racines vient d'acquérir deux ouvrages qu'elle met à disposition des lecteurs, en partenariat avec la bibliothèque de l' APAR.

MEMOIRE D'UN POILU BRETON de Ambroise HAREL paysan originaire de Langon, édité aux éditions Ouest-France.

Grâce à la ténacité de François BERTIN, un original de ce récit exceptionnel a été retrouvé, près de la petite fille de l'auteur en 2009.

« Je ne suis qu'un paysan breton et j'ai écrit ces pages sans prétention littéraire. J'ai cru qu'il était bon que, parmi tant d'ouvrages sur la guerre, il s'en trouvât un rédigé par un simple de la terre ».

Source : revue Ar Men n° 71 octobre 1995, page 23

Des lecteurs ont retrouvé dans ce livre, la vie de leur grand-père. Sur les 8 millions d'hommes appelés sous les drapeaux, il y en a eu près de 1,4 millions à y perdre leur vie. Ambroise authentique fils de la terre est parti en août 1914 pour une guerre que tous croyaient courte et qui devait être *« la der des der »*. Il a échappé à la mort et son témoignage *« prend aux tripes »*.

HOMMES et FEMMES d' Ile-et-Vilaine dans la GRANDE GUERRE

Coédition Département d' Ile-et-Vilaine/Société Archéologique et Historique I.et V.

« Si la guerre a bouleversé la vie de millions d'hommes envoyés au front, elle a également transformé en profondeur le quotidien de tous ceux qui sont restés au village ou à la ville ». C'est ce que souhaitent évoquer les 55 auteurs de cet ouvrage collectif divisé en trois parties.

1ère partie : **Le monde des combattants d' Ile-et-Vilaine** présente l'histoire des régiments bretons, des instituteurs, des prêtres, des aviateurs, des marins, des parcours de soldats, ...

2ème partie : **L' Ile-et-Vilaine, un département de l'arrière dans la guerre** ou comment les hommes et les femmes de ce département ont fait face à l'effort de guerre (réquisitions, accueil des blessés, des réfugiés, des prisonniers) ... mais aussi les tensions dans les campagnes ...

3ème partie : **Des sorties de guerre à la mémoire.** Le retour des « fils de la terre bretonne », naissance des mouvements combattants, ...

CERCLE ETERNELLE JEUNESSE

Lors de notre assemblée générale de Janvier 2014, notre association a connu un changement de Présidence : notre ami Henri BRUNARD, que nous remercions vivement, nous a fait savoir qu'il ne désirait pas se représenter. Après élection de la moitié sortante, Jean LAURENT a accepté de remplir cette fonction et a été élu Président à l'unanimité. Dominique MARCHAND a rejoint notre Comité et la parité se trouve ainsi établie : 4 femmes, 4 hommes

Juin est installé et la belle saison nous y invitant, nous allons faire notre sortie d'été à « La Halte du Volcan » en Pléchatel. Un bon déjeuner est prévu avec découverte du joli site et du parc animalier. Pour nous y rendre, cette année encore, nous pratiquerons le covoiturage qui donne satisfaction à tous.

Fin août, dans la salle des Fêtes où nous nous sentons si bien, nous ferons notre pique-nique de « rentrée ».

En attendant, profitez bien de ces beaux mois d'été et que nous ayons le plaisir de nous retrouver en pleine forme.

*La Secrétaire,
Marie-Pierre BOURHIS*



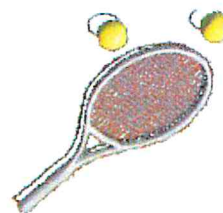
TENNIS CLUB



Le club de tennis a organisé 3 matinées rencontres tennis détente au cours du mois de juin.

Elles étaient ouvertes à tous et gratuites.

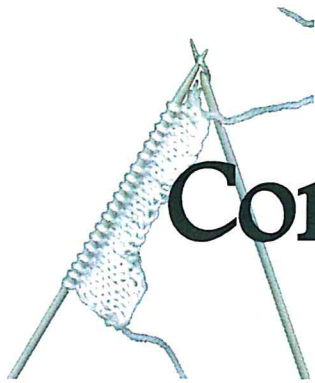
Adhésion 10 €
à l'année.



Composition du bureau

Présidente : Béatrice Jauneau
Trésorier : Michel Héligon
Secrétaire : Hélène Boulais
Membre : Patricia Boulais

Pour tous renseignements contacter Béatrice Jauneau au 02 99 08 77 17.



Conjuguons nos talents

Des nouvelles de notre atelier tricot !!!

Des élèves assidues qui se lancent dans des projets personnels de plus en plus intéressants.

A noter : Yvette notre mamie tricoteuse a habillé les poupées d'une classe de l'école publique de Guipry dont Odile (qui fait partie de notre équipe) est l'une des enseignantes. Les enfants lui ont offert un cadeau confectionné de leurs mains.

Participation aussi de Vanessa, autre adhérente (entreprise CABRIO Ô LAINE, production de laine mohair) à Messac, nous avons le plaisir d'aller visiter son exploitation.

A la rentrée, nous irons tricoter dans sa boutique à la ferme une fois par mois et échangerons nos idées avec le club de tricot de Messac.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre en Septembre. Vous passerez de bons moments (on tricote bien mais on ne se prend pas la tête et on rit aussi beaucoup).

Merci à toutes !!!!!

Et bonnes vacances

Contact : 06.18.59.58.51

Vie Associative

AO SAINT-GANTON

Objectif réussi

La saison se termine en beauté pour l'équipe A. Elle se classe en 1ère position de sa poule. Cela lui vaut une montée en D3.

L'équipe B, quant à elle, termine en deuxième partie de tableau avec des résultats mitigés.

Pour les vétérans, l'ambiance avec le club de St Séglin est toujours conviviale. Par le biais de ce bulletin, nous voulons redire un grand MERCI à Bruno HERVE et à Sébastien MOUREAUD pour le coaching des deux équipes seniors.

Les jeunes de U6 à U9 se sont affrontés à d'autres équipes à travers des plateaux toute l'année. Un plateau U8/U9 s'est déroulé à St Ganton le samedi 17 mai avec 70 jeunes présents.

Les U11/U13, associés avec Pipirac, ont joués leurs matchs dans une bonne entente.

L'entente avec Pipirac/Lieuron/Lohéac pour les U15/U17 a été assez difficile cette saison.

L'assemblée générale s'est tenue le 7 juin dernier. A ce jour, le bureau n'est pas encore défini. Il sera composé de : BOUREL Guillaume, BEAUJAS Jean-Louis, BLANCHARD Jérôme, COSTARD Lionel, HAMON Jérémy, LEBEAU Mickaël, LE GUEN François.

Tarifs licences 2014/2015 :

Seniors :	35€
-18 ans :	25€
Chômeurs :	25€
Jeunes :	20€

Pour tous renseignements concernant les jeunes et / ou seniors,
contactez Guillaume BOUREL au 06.63.97.59.54



DATE À RETENIR : TOURNOI CORPO LE DIMANCHE 20 JUILLET 2014

Vie Associative

LA DYNAMIQUE



L'été arrive et les cours ont pris fin le mercredi 11 juin. Mais nous nous retrouverons comme tous les ans autour d'un repas qui cette fois ci sera « au petit resto » à Langon, le mercredi 25 juin afin de clôturer cette année sportive.

Le bureau et les filles de l'association remercient beaucoup le coach Mathieu, qui nous quitte, pour toutes ces années à nous avoir fait souffrir mais toujours en gardant le sourire, c'est avec émotions que nous lui disons au revoir et bon courage pour ses futurs élèves.

La rentrée se fera courant septembre, pas de date précise pour le moment. Les cours sont tous les mercredis de 20h15 à 21h15 à la salle polyvalente de Saint Ganton, la licence est de 65 euros pour l'année, pour de plus amples information, vous pouvez contacter, notre présidente, Mme LEROUX Carole au 06.61.81.98.76.

En attendant, nous vous souhaitons de bonnes vacances pour l'été.



A vos agendas ...



6 juillet 2014, Dimanche	Comité des fêtes	Concours de pêche
20 juillet 2014, Dimanche	Foot	Tournoi corpo
13 septembre 2014, Samedi		Classe 4
9 janvier 2015, Vendredi	Amicale Saint-gantonnaise	Loto

Bonnes vacances!

